





Rencontres avec les élus





Juin 2014

LA PRÉFECTURE

Les horaires d'ouverture

Les services d'accueil au public de la préfecture mentionnant les pièces à fournir par type de de la Dordogne à Périgueux sont ouverts de : dossiers. (Système d'auto-vérification par co-8h30 à 13h00 (SIV Permis de conduire) Info : Après 13 h 00, le public est accueilli sur rendezvous afin de régler les cas particuliers uniquement.

Les horaires des guichets cartes grises et permis de conduire sont de : 8h30 à 13h00.

Une procédure "Dépôt-express " a été mise en place. Ce guichet libre d'accès donne la possibilité de déposer les principales demandes liées aux cartes grises et permis de conduire. Sont à disposition des usagers des enveloppes

chage des cases) et une explication sur la procédure à suivre.

Les dossiers ainsi déposés font l'objet d'un examen dans un délai de 48 heures. Ce guichet est ouvert de 14h à 16h15.



Les directions et services

La Direction du Cabinet

Elle est composée :

- du bureau du cabinet qui est structuré en 2 pôles :
- Ordre public : sécurité publique, prévention de la délinguance, police administrative,...
- Représentation de l'Etat : enquêtes administratives, distinctions honorifiques, commémorations, suivi du Répertoire National des Maires,...
- du service interministériel de défense et de protection civiles : Gestion de crise Animation du COD - Organisation d'exercices de sécurité civile Secrétariat commissions de sécurité ERP -Suivi de la planification : Organisation de la Réponse de SEcurité Civile (ORSEC), Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), Gestion des dossiers de catastrophes naturelles.
- du Service départemental de la communication interministérielle,
- de la mission sécurité routière

Le Secrétariat Général

Le Secrétariat Général regroupe deux services et trois directions qui assurent l'exercice des compétences du préfet et également les fonctions de sous-préfecture d'arrondissement chef-lieu.

- Le Secrétariat Général aux Affaires Départementales (SGAD)

Le Secrétariat Général aux Affaires Départementales est chargé de la coordination interministérielle et du suivi des dossiers sensibles.

Il s'articule principalement autour des champs de compétence qui sont l'environnement, le développement du territoire, la cohésion sociale et les populations et le service juridique interministériel encadrés chacun par un chargé de mission.

- Le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SIDSIC)

Le service a en charge les systèmes d'information de la Préfecture, des sous-préfectures et des Directions départementales interministérielles. Il assure le maintien et la continuité des liaisons gouvernementales.

- La Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques (DRLP)

Cette direction concourt à l'exercice des libertés publiques fondamentales. Elle organise les élections politiques et professionnelles. Elle délivre aux citoyens les titres d'identité, de circulation et de voyage nécessaires aux actes de la vie quotidienne et professionnelle. Elle assure l'accueil des étrangers et autorise dans le cadre législatif leur séjour. Enfin, elle instruit les procédures pour l'organisation des manifestations sportives, taxis, agent immobilier, funéraire et installations classées pour la protection de l'environnement.

Elle est structurée en deux pôles et un service:

- Pôle des élections et de la réglementation
- Pôle des titres
- Service de l'immigration et de l'intégration

- La Direction du Développement Local (DDL)

La direction du développement local dispense les conseils aux élus et citoyens et adresse les informations et instructions nécessaires par circulaires. Elle exerce le contrôle de légalité et budgétaire des actes des collectivités territoriales et de leurs regroupements dans l'arrondissement chef-lieu ainsi que le suivi de leurs actes d'urbanisme. Elle assure le versement des dotations de fonctionnements de l'Etat aux collectivités.

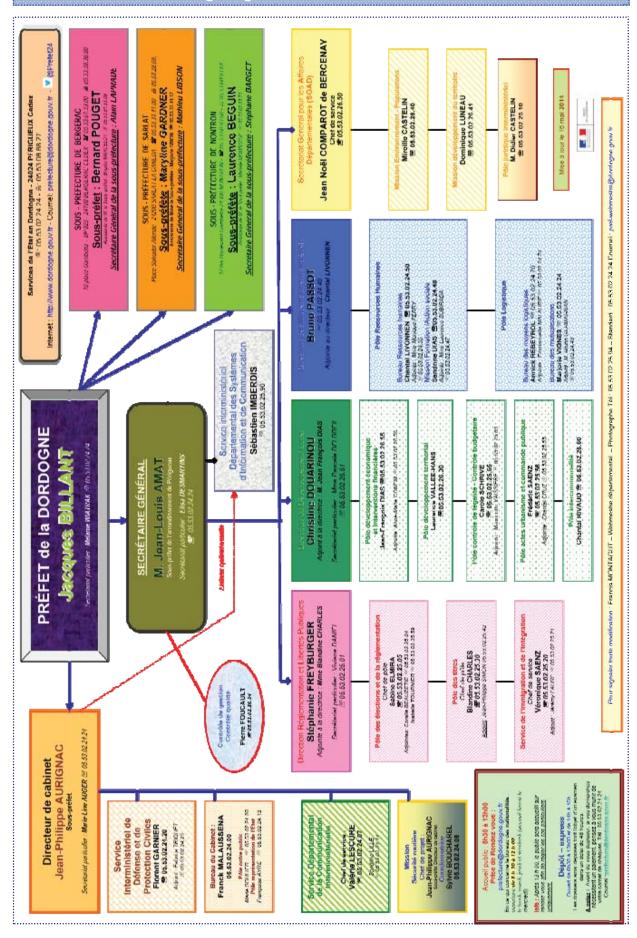
Elle est structurée en cinq pôles :

- Pôle développement économique et interventions financières
- Pôle développement territorial
- Pôle contrôle de légalité et contrôle budgétaire
- Pôle actes urbanisme et commandes publiques
- Pôle Intercommunalité

- La Direction des Moyens Interministériels (DMI)

La direction des moyens interministériels a pour mission d'assurer le fonctionnement de la préfecture et des sous-préfectures. Elle est divisée en plusieurs pôles qui traitent de la gestion des effectifs et du suivi de la carrière des agents, de la formation et de l'action sociale, de la logistique et de la maintenance des locaux, de la gestion comptable des opérations qui relèvent des budgets gérés par la préfecture, de la répartition du courrier et du suivi des actions de mutualisations avec les services de l'Etat.

Organigramme de la Préfecture



Les Sous-Préfectures

Délégué du Préfet dans l'arrondissement, le sous-préfet veille au respect des lois et des règlementations. Il concourt au maintien de l'ordre public et de la sécurité des populations.

Il anime et coordonne l'action des services de l'Etat dans l'arrondissement, tout en participant au contrôle administratif et au conseil aux collectivités.

Le sous-préfet applique, au niveau local, les orientations du préfet dans le département, tout en portant une attention particulière aux spécificités de son arrondissement. Il participe ainsi au développement de son arrondissement.

Les missions principales des sous-préfectures, en lien avec les élus, sont plus particulièrement - des missions de conseil dans les domaines de l'intercommunalité, du contrôle de légalité, dans les dossiers de subvention et de dotations de l'Etat.

Les sous-préfectures du département de la Dordogne

Sous-préfecture de BERGERAC : 16 place Gambetta - BP 825 - 24108 BERGERAC Cedex

Adresse mail : sp-bergerac@dordogne.pref.gouv.fr Téléphone : 05.47.24.16.16 -Télécopie : 05.53.58.36.80

adresse mel: prenom.nom@dordogne.gouv.fr

Sous-préfecture de SARLAT : Place Salvador Allende - 24200 SARLAT LA CANEDA

Adresse mail: sp-sarlat@dordogne.pref.gouv.fr

Téléphone: 05.47.24.16.66 - Télécopie: 05.53.28.53.69

adresse mel: prenom.nom@dordogne.gouv.fr

Sous-préfecture de NONTRON : 12 bis, boulevard Gambetta - 24300 NONTRON

Adresse mail : sp-nontron@dordogne.pref.gouv.fr Téléphone : 05.47.24.16.99 -Télécopie : 05.47.24.16.90

adresse mel: prenom.nom@dordogne.gouv.fr

Organigramme de la sous-préfecture de BERGERAC



Bernard Pouget sous-préfet

Alain Laprade Secrétaire général 05.47.24.16.01

ENTRETIEN, LOGISTIQUE Dominique Colineaux Marie-France Gaïor Patric Franc

Marilyne Orellana

Secrétaire générale adjointe 05.47.24.16.02

REGLEMENTATION

ERP, Manifestations sportives, Règlementation des armes, Opérations funéraires, Police administrative,

Associations Loi 1901 Fanny Pozzobon 05.47.24.16.13 Corinne Madi 05.47.24.16.10

05.47.24.16.15 Catherine Marchive Vincent Dubois 05.47.24.16.14

POLITIQUES PUBLIQUES SECRETARIAT.

Secrétariat

Politiques publiques

Immatriculations des véhicules,

Accueil général

Régie, Cartes nationale d'identité,

Jocelyne Hélaine

05.47.24.16.06 Carole Lebon Annie Pelletier 05.47.24.16.08

05.47.24.16.09

Politique de la ville : ANRU, ACSE (CUCS de Bergerac) Expulsions locatives, Sécurité publique Economie, Logement, Emploi,

Brigitte Marcelot 05.47.24.16.03 Nicole Février 05.47.24.16.20

Affaires réservées, interventions

TERRITORIALES COLLECTIVITES

DELIVRANCE DES TITRES

(cartes grises, CNI)

ACCUEIL DU PUBLIC,

Conseil aux élus et contrôle de légalité, Marilyne Orellana Intercommunalité 05.47.24.16.02

Catherine Donnadieu-Drouillard Dotations et subventions, fiscalité, Urbanisme et environnement, Enquêtes publiques Nadine Rosete 05.47.24.16.11

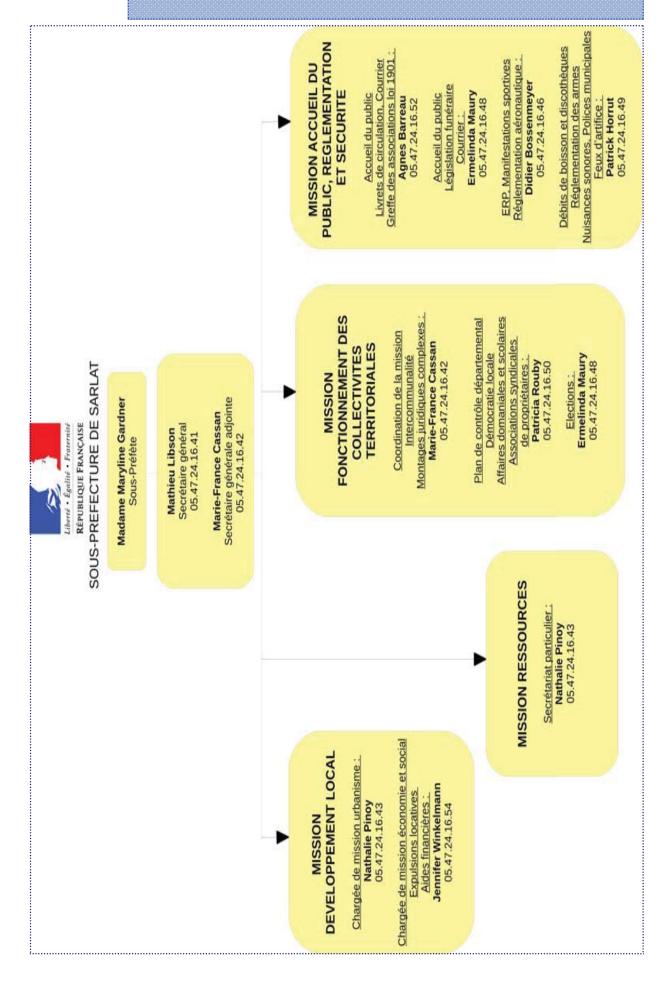
Elections : Catherine Marchive 05.47.24.16.14

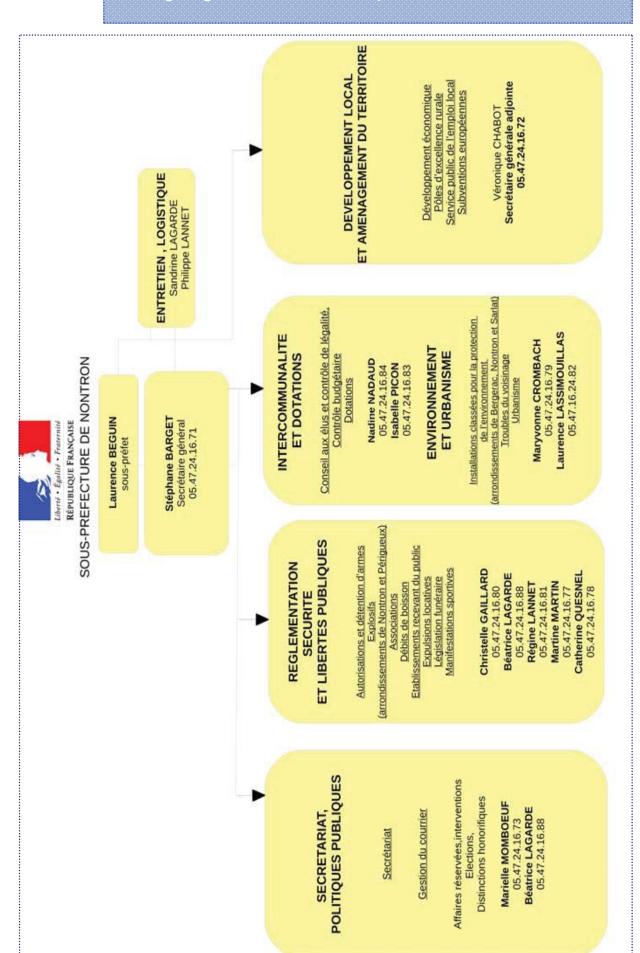
Christine Roman

Muriel Ojeda 05.47.16.12 05.47.24.16.19

05.47.24.16.18

Organigramme de la sous-préfecture de SARLAT





LES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES

La Direction Départementale des Territoires (DDT)

Le rôle de l'Etat est de veiller au développement et à l'équilibre des territoires, tant urbains que ruraux, par le biais des politiques agricole, forestière, d'urbanisme, de logement, de risques, de construction publique, de transports, maritime...

Le Grenelle de l'environnement donne à cette mission générale de l'Etat une nouvelle orientation avec la nécessaire territorialisation des démarches de développement durable, en partenariat avec les collectivités territoriales.

La DDT regroupe l'ex-DDE (sauf la fonction sociale du logement et du contrôle de légalité), l'ex-DDAF et les agents de la préfecture en charge de certains dossiers sur l'environnement.

Elle a pour missions:

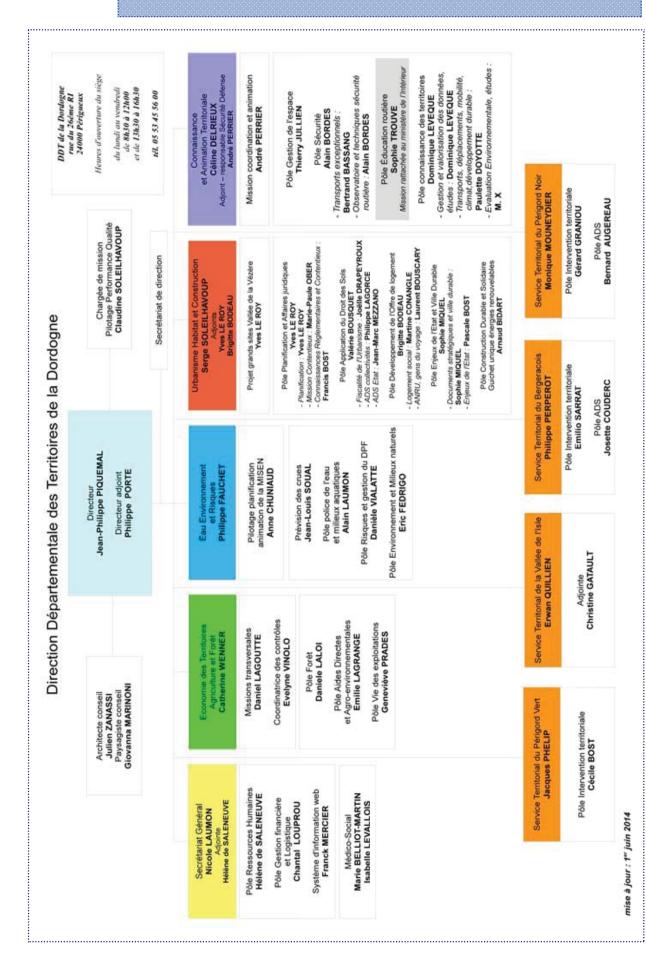
- <u>la politique de l'habitat, du logement et de la ville</u>: contribue aux politiques territoriales de l'habitat et au financement du logement social, représente l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour aider les particuliers à rénover leurs logements, contribue à la rénovation des quartiers prioritaires de la politique de la ville en qualité de déléguée de l'agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU), mise en œuvre des politiques de qualité de construction et notamment d'accessibilité.
- <u>l'appui aux collectivités en matière de droit des sols, ingénierie</u>: coordonne la représentation de l'Etat dans le suivi des procédures d'urbanisme (SCOT, PLU) ou d'aménagement (ZAC), promeut un urbanisme à l'échelle intercommunale (PLUi), veille à l'application du droit des sols pour l'attribution des permis de construire ou de lotir, instruit les taxes d'urbanisme.
- <u>la politique de l'eau et l'environnement</u>: est en charge de la police de l'eau et des règlements de la pêche, de la chasse, de la nature et de la protection des espèces, contribue à la llutte contre les nuisances sonores et visuelles, assure le suivi des installations de stockage des déchets inertes, veille à la préservation des milieux naturels et de leur biodiversité, gestion forestière, protection et amélioration des ressources en eau et lutte contre les différentes pollutions.
- <u>la prévention des risques et l'aménagement du territoire</u>: élabore les plans de prévention des risques naturels ou technologiques, coordonne les actions locales dans le cadre de la directive inondations, appuie le Préfet en matière d'ingénierie de crise et l'aide à mobiliser les moyens d'action. Elle développe la connaissance des territoires (cartographie...)pour une aide à la décision sur les politiques menées localement. Elle offre une analyse pluridisciplinaire, un appui méthodologique et des éclairages règlementaires aux collectivités
- <u>la sécurité routière (hors animation)</u> : aide le Préfet à décliner localement la politique nationale de sécurité routière organise les épreuves des examens théoriques et pratiques

le transport

• <u>l'économie agricole et les territoires ruraux</u>: gère les aides apportées aux agriculteurs par l'Etat et l'Union Européenne; veille à la bonne gestion des structures agricoles en privilégiant l'installation de jeunes agriculteurs, favorise le développement de l'emploi dans les filières agricoles, la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, aide les agriculteurs en difficulté et met en place les indemnisation en cas de crise ou de calamité agricole.

Adresse: Cité administrative - 24024 PERIGUEUX cedex

Organigramme de la DDT



La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)

Le rôle de l'Etat est de veiller à la protection des populations et à la cohésion sociale.

La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations a un double objectif de renforcement du lien social et de la cohérence des missions de prévention et de contrôle de l'État. Elle regroupe les anciens services de la DDSV, de la DDCCRF, de la DDJS ainsi que les fonctions sociales de l'ex DDASS et les missions sociales de la préfecture (expulsions locatives et politique de la ville).

Elle est divisée en deux pôles :

LE PÔLE COHÉSION SOCIALE qui a pour missions :

- · d'apporter une aide aux publics les plus vulnérables,
- de mettre en œuvre le droit au logement et l'hébergement d'urgence,
- d'animer et développer les territoires
- de soutenir les associations et les bénévoles

LE PÔLE PROTECTION DES POPULATIONS, qui a pour missions :

- de garantir la protection sanitaire, environnementale et économique,
- de veiller au bien-être animal
- de lutter contre les maladies animales et végétales

Le Délégué du Préfet pour la Politique de la Ville

Mesure phare de la dynamique Espoir Banlieue en matière de gouvernance, le délégué du préfet représente l'Etat au sein des quartiers prioritaires.

Il est chargé de coordonner et impulser l'action des services de l'Etat dans les quartiers sous l'autorité du représentant de l'Etat dans le département et en lien étroit avec les sous-préfets d'arrondissement, d'assurer le suivi des projets territoriaux de quartier dont les orientations ont été arrêtées conjointement entre l'Etat et chaque commune.

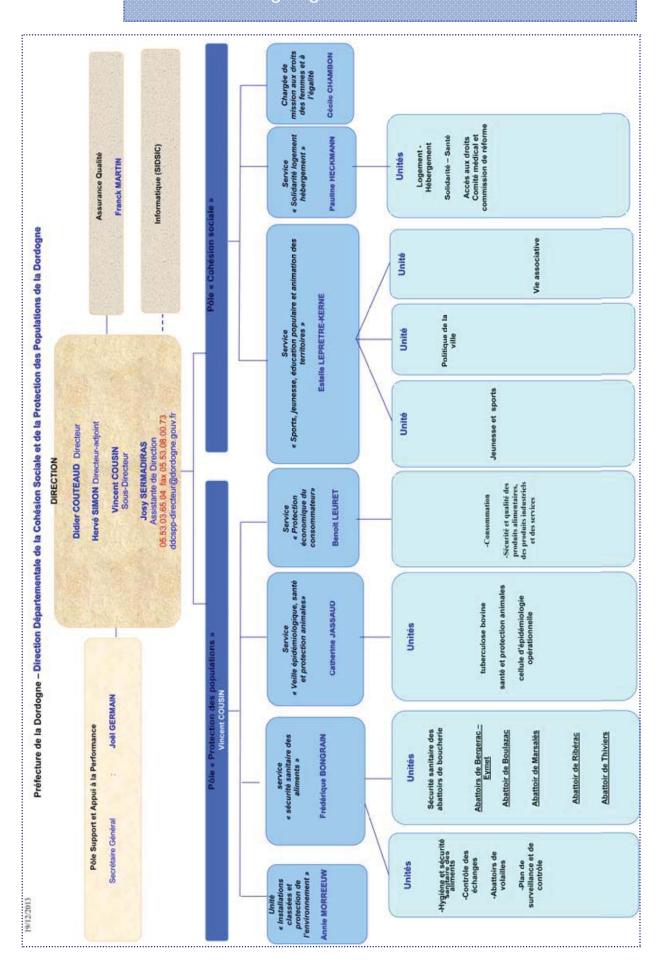
Il est l'interlocuteur quotidien des acteurs et partenaires locaux (élus, techniciens, équipes de projet, bailleurs, acteurs associatifs...)

La chargée de mission départementale aux Droits des femmes et à l'égalité

La chargée de mission départementale aux Droits des femmes et à l'égalité de la Dordogne a pour objectif d'impulser au niveau départemental la politique des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes autour de 2 objectifs principaux :

- l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale,
- la promotion des droits, la prévention et la lutte contre les violences sexistes.

Organigramme de la DDCSPP



LES SERVICES ET UNITÉS TERRITORIALES DES DIRECTIONS RÉGIONALES

Le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine - STAP DORDOGNE -

Le Service territorial de l'Architecture et du Patrimoine (STAP) de la Dordogne dépend de la direction régionale des affaires culturelles qui est un service déconcentré relevant du ministère chargé de la culture placée sous l'autorité du préfet de région et, pour les missions relevant de leur compétence, sous l'autorité fonctionnelle des préfets de département. Au-delà de la mise en œuvre des politiques en faveur de l'architecture et du patrimoine, le Stap est investi d'une mission de veille territoriale sur le territoire du département.

Adresse: 2,rue de la cité 24000 PERIGUEUX - Tél: 05.53.06.20.60 Télécopie: 05.53.09.47.24

Courriel: stap.dordogne@culture.gouv.fr

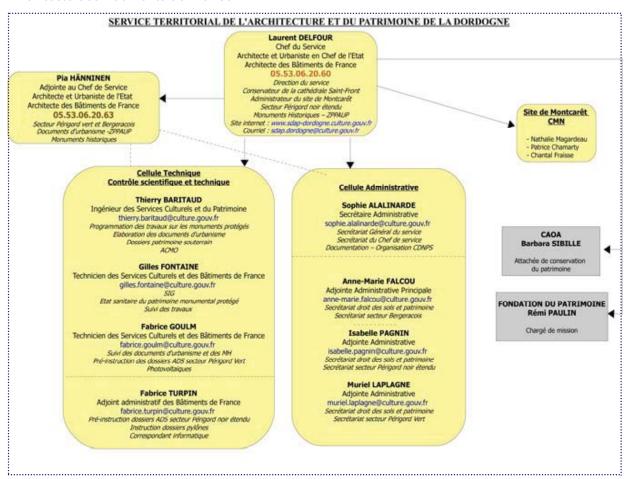
Chef de service:

Laurent DELFOUR - Architecte en chef et Urbaniste de l'Etat

Adjointe au Chef de service :

Pia HANNINEN - Architecte et Urbaniste de l'Etat

Architecte des Bâtiments de France



L'Unité Territoriale de la Dordogne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) d'Aquitaine

L' Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement exerce des missions de police environnementale auprès des établissements industriels.

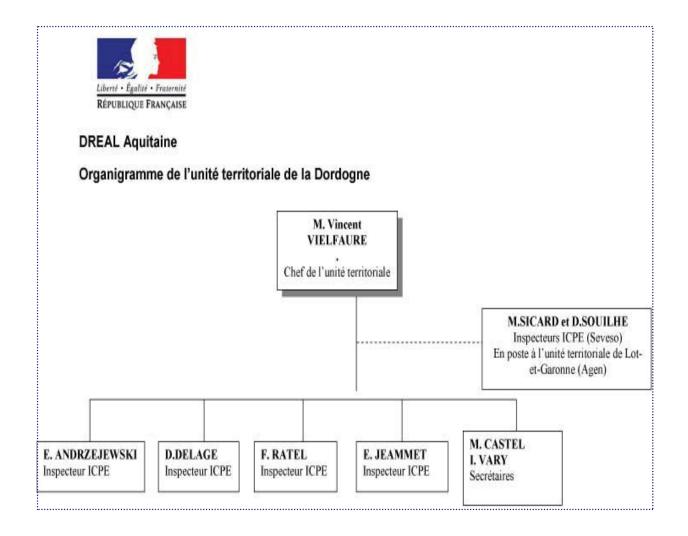
Ces missions visent à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés aux installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique. Elles sont organisées autour de trois axes :

- -l'encadrement réglementaire : instruction des dossiers de demande d'autorisation, proposition des prescriptions de fonctionnement de l'exploitation, instruction des dossiers de cessation d'activité ;
- -la surveillance des installations classées : visites d'inspection, examen des rapports remis par des organismes vérificateurs externes, analyse des procédures de fonctionnement et d'études remises par l'exploitant...
- -l'information auprès des exploitants et du public.

Adresse : Cité Administrative - bâtiment A - 24016 PERIGUEUX Cedex

Tél: 05 53 02 65 80 - télécopie: 05 53 02 65 89

Courriel: ut-perigueux.dreal.aquitaine@developpement-durable.gouv.fr



L'Unité Territoriale de la Dordogne de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) d'Aquitaine

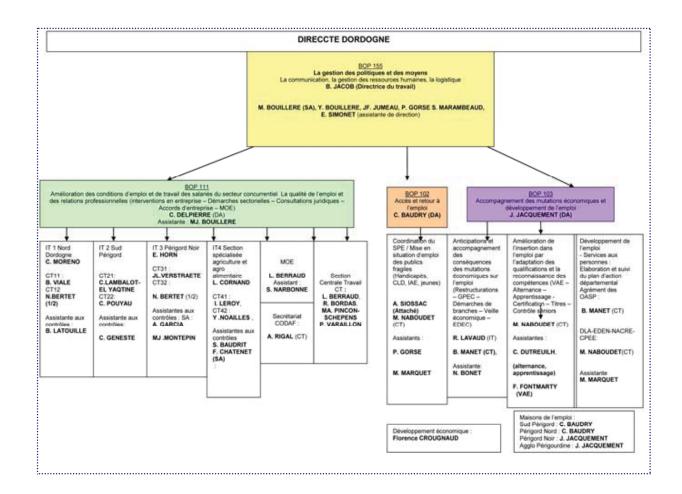
Les Unités Territoriales des DIRECCTE sont chargées de la mise en œuvre, au niveau départemental, des politiques en matière de travail, d'économie et d'emploi. Elles constituent le niveau de proximité de la direction régionale.

Elles ont pour missions:

- d'assurer le respect du droit du travail, de promouvoir et d'améliorer les conditions de travail et la santé au travail , d'appuyer le dialogue social et le développement de la représentation du personnel. Elles disposent pour ce faire d'agents de l'Inspection du Travail.
- de jouer un rôle actif dans le développement de l'emploi
- d'appliquer les politiques de formation et d'insertion professionnelle des publics en difficulté
- d'encourager le développement local, en collaboration avec les différents acteurs économiques du département
- d'assurer une fonction d'information générale du public sur la réglementation du travail.

Directrice: Béatrice JACOB

Adresse: 2 rue de la Cité 24016 PERIGUEUX Cedex -



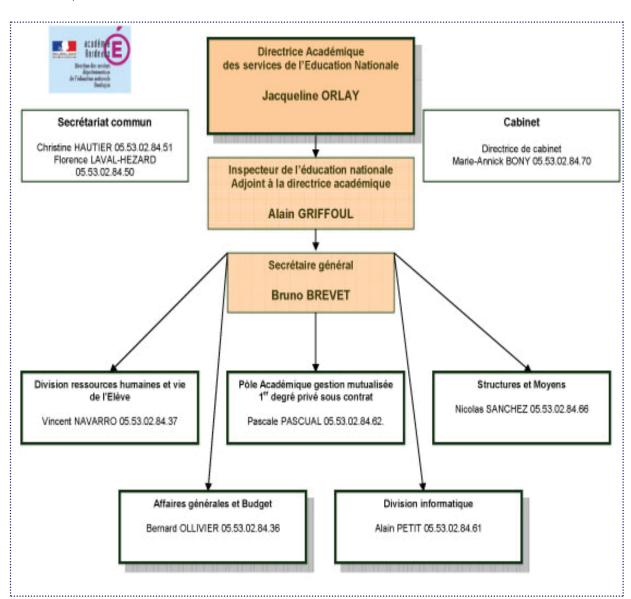
LA DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

C 'est dans le cadre du Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) que les actions de la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN) envers les élus sont gérées.

Il s'agit plus particulièrement :

- des rythmes scolaires
- de la carte scolaire
- des regroupements Pédagogiques Intercommunaux (RPI)
- des moyens des collèges

La DSDEN peut également intervenir dans le cadre d'actions liées à la mémoire et au souvenir : Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD), centenaire de la 1ère Guerre mondiale, Journée de la Résistance.



LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

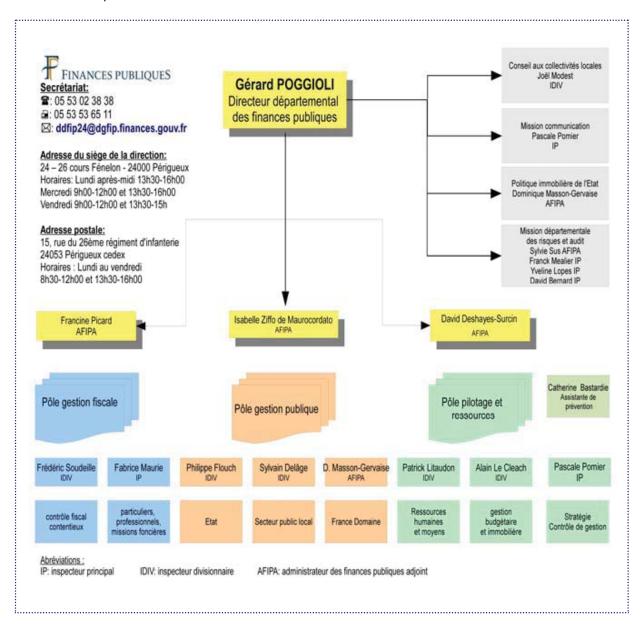
La direction départementale des finances publiques de Dordogne (DDFiP 24) est née de la fusion de la direction des services fiscaux et du trésor public.

Depuis le 1er juillet 2011, le directeur départemental des finances publiques de Dordogne anime et coordonne l'activité des 750 agents répartis, sur l'ensemble du département, dans 30 centres de finances publiques.

2 pôles distincts concernent plus particulièrement les élus :

- le pôle gestion fiscale : l'assiette et le recouvrement des impôts des particuliers et des professionnels, le contrôle fiscal, le contentieux et les missions foncières ;
- le pôle gestion publique : le secteur public local, la gestion des comptes de l'état en Dordogne et France Domaine ;

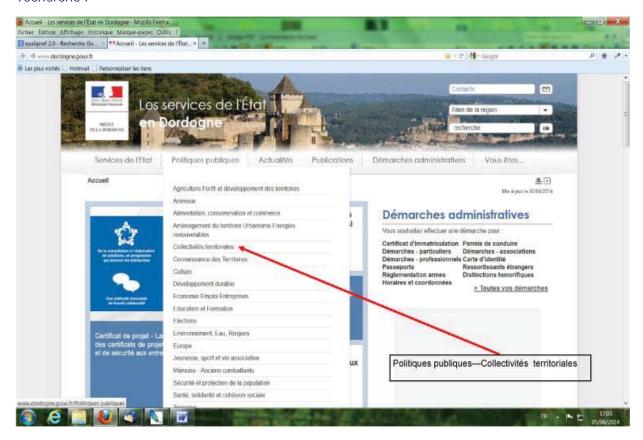
Directeur Départemental : Gérard POGGIOLI



LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ETAT ET LES LIENS UTILES

L'Internet Départemental de l'Etat

Retrouvez toutes les informations sur la préfecture et les services de l'Etat en consultant le site internet : www.dordogne.gouv.fr et en activant le menu déroulant en fonction du thème recherché :



Boites fonctionnelles de la Préfecture

prefecture@dordogne.gouv.fr bureau-cabinet@dordogne.pref.gouv.fr pref-elections@dordogne.gouv.fr ou elections@dordogne.pref.gouv.fr collectivites-locales@dordogne.pref.gouv.fr

Autres liens utiles

Site du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr

Elections: www.interieur.gouv.fr/elections

Collectivités territoriales : www.collectivites-locales.gouv.fr



LES SERVICES DE L'ETAT EN DORDOGNE

Cité administrative 24024 PERIGUEUX Cedex Tél: 05 53 02 24 24

www.dordogne.gouv.fr



